

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**du 27 août 2020 à 20 heures**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de Sivry La Perche, s'est réuni en séance publique, sur la convocation légale, à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël HIRAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Mickaël HIRAT, Laurence MILLET, Benjamin PEYRARD, Stéphanie DOGUET, Francis CORDIER, Virginie DROCOURT, Jean-Marie DROUET, Vanessa HENRION, Pascal HIRAT, Anne-Marie RICHARD.

Absents et excusés : Jérôme GILLE

Pouvoirs : /

Date de la convocation : 22 août 2020

En exercice : **11**

Présents : **10**

Secrétaire de séance : Laurence MILLET

Le Conseil Municipal constate que le quorum est atteint.

1 – Subventions aux associations

M. Le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues à ce jour et demande au Conseil Municipal leur avis sur les montants alloués :

- Souvenir Français : 50€
- Collège St Exupéry de Thierville : 15€ par élève de la commune, soit environ 20 personnes
- Football de Nixéville : 18€ par joueurs de la commune, soit environ 6 personnes
- Restos du Cœur : 100€
- Croix Rouge Française : 100€
- ADMR du Verdunois : 100€
- Amicale des Pompiers : 300€
- Téléthon : 100€
- Comité des Fêtes : 250€

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le montant des subventions.

2 – Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal, Vu l'élection du nouveau Conseil Municipal, suite aux opérations de vote en date du 3 juillet 2020, Vu la nécessité de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts. La désignation des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques, Considérant que cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 candidats, proposée sur délibération du Conseil Municipal, Considérant les conditions prévues à l'article 1650 du CGI pour la désignation des commissaires :

- Etre de Nationalité Française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrites aux rôles des impositions locales de la commune.

Propose la liste de noms suivante :

- |                      |                      |                       |
|----------------------|----------------------|-----------------------|
| - FISCHER Jacky      | - LIENARD Sébastien  | - BARRY Joël          |
| - HIRAT Pascal       | - COLLIGNON Michel   | - BRETON Aurélie      |
| - DROCOURT Virginie  | - DROCOURT Alain     | - FAGNERE Jean-Claude |
| - DOGUET Stéphanie   | - VINCENT Gilles     | - GENIN Patrick       |
| - MILLET Laurence    | - ROGIE Christine    | - COYARD Denise       |
| - HENRION Vanessa    | - WILLEMIN Alan      | - BERTIN Gauthier     |
| - RICHARD Anne-Marie | - TOUSSAINT Béatrice | - ADOLPHE Olivier     |
| - BRUNEL Josiane     | - COYARD Gérard      | - GOSSET Louis        |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les noms proposés pour la CCID.

### 3 – Bornage parcelle AA190

M. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire toutes les démarches administratives nécessaires au bornage de la parcelle AA190.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à M. Le Maire l'autorisation de faire les démarches pour le bornage de la parcelle AA190.

Fin de la séance à 22h30.